

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphan à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics- Direction des Moyens Généraux- Location de fontaines à eau
en bonbonnes et fourniture de consommables- Appel d'offres ouvert-
Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Moyens Généraux est amenée à mettre à disposition des fontaines à eau en bonbonnes.

Ces fontaines à eau permettent aux agents de boire de l'eau pure et fraîche sur leur lieu de travail.

Cette fourniture qui contribue aux bonnes conditions de travail est très appréciée tant par le personnel communautaire que par les usagers qui viennent dans nos locaux.

Le marché de location de fontaines à eau en bonbonnes en cours, arrive à échéance le 21 juin 2011. Il est donc nécessaire de le relancer.

Outre la mise à disposition des fontaines à eau en bonbonnes ce marché comprend l'approvisionnement des bonbonnes d'eau et des gobelets ainsi que l'entretien sanitaire des fontaines.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, en application des articles L2121-12 et 13 et L5211-1 du CGCT).

Ce marché sera passé pour une période initiale de 1 an reconductible trois fois à compter la date de notification au titulaire.

De par l'impossibilité de prévoir la quantité et la fréquence des interventions, l'opération implique le recours à un marché à bons de commande édicté par l'article 77 du code des marchés publics avec un minimum arrêté à 160 000€ H.T. pour 4 ans, périodes de reconductions comprises.

Ces prestations seront imputées au Budget Principal des exercices 2011 à 2015 correspondants aux chapitres et articles suivants :

Chapitre 011 – Article 6135 – Fonction O200 – CRB AA40

Chapitre 011 – Article 60628 – Fonction O200 – CRB AA40

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

Afin d'assurer la continuité du marché, il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir:

- Lancer une procédure en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant minimum est de 160 000€ HT pour une durée maximum de 4 ans.
- Approuver le projet de dossier de consultation à votre disposition à l'immeuble le Guyenne, direction centrale des marchés – 6^{ème} étage.
- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 et L5211-1 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT,

Que pour disposer de prestataires assurant la mise à disposition de fontaines à eaux en bonbonnes sur l'ensemble des sites communautaires, ainsi que leur entretien et la fourniture de gobelets, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence formalisée.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 2 :

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2011 à 2015, à savoir :

Chapitre 011 – Article 6135 – Fonction O200 – CRB AA40

Chapitre 011 – Article 60628 – Fonction O200 – CRB AA40

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts-Europe Ecologie vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010

M. MICHÈLE ISTE